

Vétathlon de l'Yonne, règlement 2025

Article 1

Comité d'organisation:

Le Vétathlon de l'Yonne est organisé par l'association : Amicale des sapeurs-pompiers de Champlost

Cette épreuve se déroulera le dimanche 22 juin 2025

Départ à 9h45.

Article 2

Participation :

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés.

La compétition se dispute soit en individuel (solo) ou a plusieurs (relais à 2, relais à 3).

Solo :

Format M ou S ou XS : Vous effectuez l'intégralité du vétathlon seul, c'est-à-dire la 1ère partie qui est du trail, puis la 2ème partie qui est du VTT, et pour terminer la 3ème partie qui est du trail.

Relais à 2 :

Format M uniquement : Vous courez en relais : un équipier choisi le trail (10 km et 5 km) et l'autre équipier le VTT. Il vous faudra attendre l'arrivée de votre équipier pour partir.

Relais à 3 :

Format M uniquement : Vous courez en relais : l'équipier N°1 fait la première partie trail 10 km, puis l'équipier N°2 fait la deuxième partie VTT 20 km, et l'équipier N°3 fait les 5 derniers km de trail. Il vous faudra attendre l'arrivée de votre équipier pour partir.

Le port du casque homologué cyclisme avec la jugulaire fermée est obligatoire durant la partie VTT.

Les dossards devront être placés sur le buste.

Les concurrents acceptent en toute circonstance de se soumettre aux décisions des arbitres, celles-ci sont sans appel.

Dans le souci de respecter le cadre naturel du site il est strictement interdit de jeter tout détritus sur le parcours sous peine de disqualification immédiate.

Le vélo à assistance électrique et le cyclo-cross et le Gravel sont autorisés avec un classement différent.

Article 3

Les distances sont :

Vétathlon format M : solo, relais à 2, relais à 3, 10km à pied, suivi de 20km à VTT, puis 5 km à pied, quelle que soit la catégorie.

Vétathlon format S : solo, 5km à pied, suivi de 10km à VTT, puis 1 km à pied.

Vétathlon format XS : solo jeune, 1km à pied, suivi de 5km à VTT, puis 1 km à pied

L'épreuve est une compétition tous terrains et tous temps.

Article 4

Les non licenciés doivent fournir avec leur engagement une photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied et/ou du VTT en compétition de moins d'1 an ou d'un PPS (Parcours de Prévention Santé). Les mineurs devront en plus fournir également une autorisation parentale.

Les licenciés doivent fournir avec leur engagement une photocopie de cette licence sportive en compétition. (Cyclisme ou Athlétisme)

Article 5

Engagements et inscriptions

Inscription sur le site Internet www.vetathlondelyonne.com avant le 21/06/2025

La photocopie de licence ou le certificat médical, ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs, sont à présenter le 22/06/2025 lors du retrait des dossards.

Les inscriptions sont limitées à 400 participants et pourront être interrompues avant la date limite.

Les prix d'engagements sont les suivants:

Format M

- 18 € en solo
- 2 x 11 € en relais à 2
- 3 x 8 € en relais à 3

Format S

- 12€ en solo

Format XS

- 8€ solo jeune

Les inscriptions sur place le jour de la course sont donc majorées de 4€ par coureur.

Les compétiteurs déclarent se soumettre au règlement de l'épreuve.

Les engagements sont retenus dans l'ordre chronologique des inscriptions.

Article 6

Limites d'âge le jour de la compétition :

Format M

Solo : avoir minimum 18 ans.

Relais à 2: Trail 10km + 5km avoir 16 ans, VTT 20km avoir minimum 16 ans.

Relais à 3: Trail 10km avoir minimum 16 ans, VTT 20km avoir minimum 16 ans, Trail 5km avoir minimum 14 ans

Format S

Solo : avoir minimum 18 ans

Format XS

Solo : avoir minimum 12 ans et maximum 18 ans

Article 7

Services généraux

Les gestes de premiers secours sont assurés par l'organisation sur place (Sapeurs-pompiers de Champlost).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance humaine, de perte ou de vol de matériel.

Article 8

Classement et résultats:

Classements par catégories Solo, Relais à 2, relais à 3, 12/13/14 ans 15/16/17 ans.

La remise des prix des courses sera faite à l'issue de l'arrivée du dernier coureur prévue vers 14h.

Article 9

Programme:

8h00 début du retrait des dossards
8h30 ouverture du parc à vélo
9h 30 fin du retrait des dossards
9h45 fermeture du parc à vélo. Briefing des consignes de sécurité.
9h45 départ format M : solo, relais à 2, relais à 3
10h00 départ format S : solo
10h15 départ format XS : solo
14h00 fin de course, podium et remise des prix.

Article 10

Accès : Stade de foot Rue de Chatton 89210 Champlost

Article 11

Droit à l'image :

Attention aux concurrents, dirigeants de club, parents et individuels, en vous inscrivant à l'épreuve, vous accordez le droit d'utiliser votre image ou l'image de votre enfant à des fins de communication autour de l'événement et de les exploiter sans limite de temps, sauf document libre stipulant le contraire et à remettre au plus tard lors du retrait des dossards.

Article 12

Infractions entraînant une disqualification Gêne volontaire entre concurrents

Départ anticipé

Ligne de départ non respectée

Parcours coupé ou non respecté

Non-respect de l'obligation du passage de relais en face de l'emplacement numéroté de l'équipe.

Dossard plié, coupé, mal positionné, illisible.

Port du casque pour la partie VTT non respecté (jugulaire serrée).

Attitude outrancière envers un arbitre